

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-56

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	16	26	16/10/2025	16/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunit, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Isabelle DUCRY ; Daniel BOCCABELLA ; Magali ROBERT ; Benoit DAGAN ; **Adjoint au Maire** ;

Ainsi que : Jean-Claude RUSCELLI ; Anthony SUBER ; Christian TORT ; Marc DOVESI ; Odile PARRENO ; Julien LETOFFE ; Clotilde COUDENE ; Joël SERAFINI ; Isabelle IBANEZ ; Jean-Luc SANCHEZ ; Maryse TORT ; **Conseillers Municipaux** ;

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Eva BOCCABELLA	qui donne pouvoir à	Marc DOVESI
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Laure COMTE-BERGER	qui donne pouvoir à	Isabelle DUCRY
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Maryse TORT
Marie-Dominique SARRAIL	qui donne pouvoir à	Jean-Luc SANCHEZ
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Dominique CARRIE	qui donne pouvoir à	isabelle IBANEZ

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Gaëlle RICHARD ; Jean-Louis TARTEVET ; Michel PERRAND.

Secrétaire de séance :

Anthony SUBER



Il est exposé au Conseil Municipal qu'afin de mettre en cohérence le tableau des effectifs avec les besoins des services et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes à effet au 15 octobre 2025 :

- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 7h00 hebdomadaires ;
- Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 3h00 hebdomadaires ;

- Transformation d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Transformation d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 30h00 à un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30h00 ;
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet 3h00 à compter du 1^{er} novembre 2025 pour 2 mois.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU l'avis du Comité Social Territorial, en date du 23 septembre 2025 ;



SUR LE RAPPORT DE Jean BERARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget en cours ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le secrétaire de séance,
Anthony SUBER



Le Maire,
Jean BÉRARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2025-56	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Pour :	26	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication